

PROPOSITION DE LOI 1181 **OU LA MORT LENTE DE L'AVIATION LEGERE**

Cette proposition de loi a été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 15 octobre 2008.

Que dit-elle : elle vise à permettre aux Préfets des Départements de limiter, à volonté, l'activité de l'aviation légère et de l'école, sous prétexte de nuisances sonores, en réduisant les mouvements et la création de plages horaires.

Le texte dit, en préambule, que la quasi-totalité des 450 aérodromes figurent dans des zones urbanisées, que les évolutions aéronautiques se font au-dessus ou à proximité des habitations et provoquent donc d'importantes nuisances sonores pour les riverains.

C'est oublier un peu vite que la plupart des aérodromes étaient à la campagne à l'origine et que c'est l'urbanisation, voulue par les politiques, qui s'est rapprochée de ceux-ci et non le contraire.

Ces politiques, en voulant restreindre notre activité sous couvert de nuisances, sont les premiers responsables de cette situation.

Si cette loi venait à être mise en œuvre, c'est toute l'activité de l'aviation légère en France qui serait en danger, voire même une disparition programmée.

C'est pourquoi le Comité Régional Aéronautique s'est mobilisé et a écrit une lettre à tous les Députés, Présidents de Conseil Généraux et Président de la Région Languedoc Roussillon pour les alerter sur ce projet de loi néfaste et connaître leurs positions si ce projet venait à être inscrit à l'ordre du jour d'une session parlementaire.

Il appartient aussi à chacun d'entre nous, famille, amis et sympathisants, ce qui fait plusieurs milliers de personnes, de défendre notre cause auprès des politiques de tous bords afin que cette proposition de loi soit purement et simplement annulée.

A ce jour, un seul Député nous a répondu. Toutes les réponses à venir seront mises en ligne au fur et à mesure de leur réception.

Le Comité Régional Aéronautique du Languedoc/Roussillon